



N° 2024-15

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Vu la décision du Maire n°2022-15 portant attribution du marché de fournitures et livraisons de repas à la SAGERE.

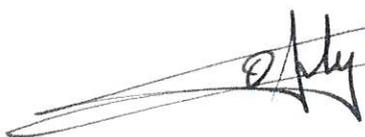
Considérant la demande de sous-traitance présentée par la SAGERE pour que soit confié à l'entreprise La NORMANDE la fourniture des repas.

DECIDE

- d'accepter et d'agréer les conditions de paiement à l'entreprise La NORMANDE, dans le cadre du marché de fournitures des repas, du 29/07/2024 au 25/08/2024.
- de signer l'acte de sous-traitance et toutes les pièces relatives à la bonne exécution dudit marché.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 4/06/2024

Le Maire,

  Olivier ANT Y

Date de publication : 05 juin 2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.